





## MAISON DES JEUNES DE BRAINS

# **INSCRIPTION MJB** 2021 - 2022

NOM et Prénom du jeune	Date de Naissance
Représentant légal	Le Quotient familial est l'élément de référence pour calculer le coû des activités que pratiquera votre(vos) enfant(s).
Nom et prénom :	En l'absence de quotient, le tarif maximum vous sera appliqué.
Adresse :	
Code postal :	Percevez-vous des prestations familiales ? OUI - NON
Commune :	Si oui, CAF nº allocataire :
	Si oui, MSA nº d'allocataire :
	Si non, fournir l'avis d'imposition pour le calcul du quotient familial
Inscrit mon ou mes enfants à la Maison de l	22: canton de Brains
•	ité civile extrascolaire pour mon ou mes enfants à :
Organisme :	N° Police
(Attestation d'assurance à fournir)  Décharge la mairie de Brains de toutes arriver avant ou après la prise en charge	responsabilités en cas d'accident et de vol qui pourra e effective des enfants par les animateurs.
Autorise la mairie de Brains à prendre t (Fiche sanitaire de liaison ci-jointe à	coutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médic compléter).
	Date: Signature





### Les lundis des parents en période scolaire :

Tous les lundis : 20h30-22h accueil des familles, parents et amis

Et un lundi par mois, rencontre avec des spécialistes...

#### Tous les mercredis en période scolaire :

11-15 ans : 10h - 12h30 ateliers / 12h30 - 14h déjeuner, chacun apporte son repas (sauf pour les ateliers cuisine)

14h - 16h30 ateliers / 16h30 - 18h30 goûter et accueil libre

15-18 ans : 16h30 - 20h30 accueil libre

#### Tous les jeudi en période scolaire :

À partir du CM : 16h30 – 18h30 accompagnement scolaire (salle des Associations de la Mairie)

#### Tous les vendredis en période scolaire :

15 ans et plus : 16h30 - 20h30 accompagnement de projets, suivi personnalisé et accueil libre

#### Tous les samedi en période scolaire :

11-18 ans : 14h-18h30 action collective (concert, sport, sorties...) accueil libre

#### Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires :

11-15 ans : 10h30 -12h30 ateliers proposés par les animateurs

12h30 - 14h déjeuner, chacun apporte son repas (sauf pour les ateliers cuisine) 14h-16h30 ateliers proposés par les animateurs ou activités sur demande des jeunes

16h30 - 18h30 accueil libre et jeux sportifs

15-18 ans : activités et sorties à la demande des jeunes (6 mini.)

De plus, des déjeuners, sorties à la journée, soirées, nuitées et séjours sont organisées avec les jeunes.

Ce que je peux faire (négociable)	Ce que je dois faire (non négociable)
Écouter de la musique	Adhérer pour participer aux activités
<ul><li>Utiliser les jeux</li><li>Faire des activités de créativité</li></ul>	Nettoyer le matériel après utilisation     (vaisselle, pinceaux, tables)
(cuisine, bricolage, peinture, chant, informatique)  Faire mes devoirs	<ul> <li>Ranger le matériel, les jeux</li> <li>Ne pas fumer à l'intérieur de la M.J.</li> </ul>
<ul> <li>Lire</li> <li>Faire des projets à court terme (sorties, mini-camps, séjours)</li> <li>Faire des projets à long terme (sportifs, culturels, humanitaires,)</li> <li>Prendre une collation</li> <li>Faire des recherches personnelles</li> <li>Utiliser internet</li> <li>Rien faire</li> </ul>	<ul> <li>Ne pas consommer d'alcool et de produits illicites (drogues) dans l'enceinte et aux abords de la M.J.</li> <li>Pas de violence</li> <li>Respecter les autres</li> <li>Respecter le matériel, le mobilier</li> <li>Être attentif à mon vocabulaire</li> <li>Respecter la charte d'utilisation de Facebook et Instagramme</li> </ul>

Le règlement intérieur a été élaboré en collaboration avec les usagers de la structure.

Il prend en compte la réglementation (DSDEN, DASS, SDISS...) et les règles de savoir-vivre en collectivité.

Il contribue au bon fonctionnement de la vie au sein de la Maison des Jeunes.

Le non respect des règles de vie de la Maison des Jeunes sera sanctionné par l'équipe d'animation en concertation avec le jeune. La directrice de la structure se réserve le droit de toute modification.

Date:

la Directrice les responsables légaux le jeune